Vingt-huitième Année. — N° 169 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 17 JUIN 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
Bruxelles, *à l'Office de Publicité*

ROUBAIX, 16 JUIN 1884

L'INTÉRÊT ÉLECTORAL

On a tout dit de la Chambre, on a du moins presque tout dit de son incapacité. Elle-même en aura donné le plus grave témoignage, non seulement à la France, mais à l'Europe, dans la discussion de cette loi de recrutement qu'elle ne sait plus ni comment faire ni comment défaire. S'il restait quelque chose à dire de sa versatilité, il suffirait de comparer son vote d'avant-hier à celui d'il y a quatre jours : jeudi, elle estimait que la proposition de M. Lanessan était aussi raisonnable que rationnelle et elle décidait de la renvoyer à la commission de l'armée ; samedi, à la priere d'un Ballue éploré, ou plutôt sur la menace d'un ministre de la guerre hagard et irrité, qui l'a terrifiée en lui parlant de la réprobation de ses électeurs, elle s'est déjugée ; elle a repoussé la proposition de M. de Lanessan.

Il s'est donc trouvé dans cette majorité 128 députés qu'en dépit de leur première opinion et au mépris de l'intérêt national, une crainte égoïste et basse a induits à changer, de jeudi à samedi, leur vote. Il est vrai que déplaire d'abord aux ministres et mécontenter ensuite ses électeurs, c'est plus que ne peut le courage de cette majorité. Que M. Ribot, avec un cœur fièrement soucieux de son seul devoir et de son seul honneur, sente un âpre plaisir à braver « l'impopularité » en face des ministres et des électeurs réunis, M. Ribot ne peut avoir beaucoup d'émules parmi cette majorité ; elle n'a pas, comme M. Ribot, l'âme assez haute pour braver « l'impopularité » ; surtout quand « l'impopularité » lui retire avec la faveur électorale la faveur ministérielle, celle-ci servant de caution à celle-là.

M. Ribot a prononcé samedi, d'une voix vibrante, le mot vrai, le mot qui condamne pour toujours, sinon devant tel ou tel nombre d'électeurs, du moins devant l'armée et la France, cette majorité, son gouvernement et même la République : la Chambre a sacrifié l'intérêt national à l'intérêt électoral.

« Il y a, messieurs, s'est écrié M. Ribot, un grand rôle à remplir dans nos assemblées pour un ministre de la guerre : c'est d'être l'homme de l'armée, c'est de la défendre contre toutes les faiblesses électorales qui peuvent venir l'assaillir. Mais le ministre de la guerre, placé par sa haute situation au-dessus de ces faiblesses auxquelles peut-être nous ne savons pas toujours échapper... M. le ministre de la guerre doit être notre soutien ; c'est lui qui doit défendre l'armée à cette tribune si, par malheur, nous pouvions faire passer la politique avant l'intérêt suprême de la patrie. Le ministre de la guerre, permettez-moi de le dire en rappelant une parole de Gambetta, doit avoir l'œil toujours fixé sur un point. Ce point, ce n'est pas l'arène électorale, c'est la trouée des Vosges ! Voilà où vous devez tenir votre regard fixé, monsieur le ministre. Mais vous n'avez pas le droit, permettez-moi de le dire, vous n'avez pas le droit de tenir à une assemblée politique ce langage : « Si vous ne réduisez pas la durée du » service militaire, prenez garde de ne pas être » réélus. » Ce langage, qui n'avait jamais été tenu, vous l'avez tenu hier déjà dans la commission. Je ne soupçonnais que trop, hélas ! le rôle que jouait la politique dans la discussion de cette loi ; mais vous l'avez fait apparaître au grand jour *en réduisant cette haute question, qui est la question nationale, celle du salut de la patrie, en la réduisant aux proportions d'une question électorale.* »

Cette réprobation éloquente, le général Campenon ne l'avait que trop méritée. Devenu rapidement de soldat politicien en devenant ministre de la guerre, il laissera dans l'histoire de l'armée française le triste souvenir d'avoir fait une loi, malgré la désapprobation presque unanime des généraux consultés, pour diminuer la durée du service militaire, au profit presque unique des députés qu'inquiète leur intérêt électoral !

L'intérêt électoral ! voilà donc désormais l'intérêt qui règlera pour la France le viril emploi de son sang comme de son argent ; l'intérêt qui mènera son drapeau et qui conduira sa fortune dans cette grande lutte de vie ou de mort à laquelle sa destinée la prépare depuis 1870. Cet intérêt électoral lui aura fait une armée qui ne sera plus qu'une sorte de cohue passagère, où se presseront des citoyens impatients de rester moins de temps à la caserne, dans les camps, et qui auront tôt ou tard, avec leur bulletin d'électeurs, un moyen presque invincible d'abréger pour leurs frères la corvée patriotique !

Cet intérêt électoral, treize ans après nos défaites désastreuses de 1870 et de 1871, aura eu la vertu non pas tant encore de réduire la durée du service militaire que d'amoindrir dans l'âme de la France vaincue la notion du devoir militaire avec celle de l'intérêt national, la notion sacrée du sacrifice ! En vérité, la gloire en sera grande pour M. Jules Ferry comme pour son ministre de la guerre...

Ce ne sera pas tout, on peut le prévoir douloureusement. Notre démocratie a mis à l'encan du suffrage universel la loi du recrutement. Elle a commencé ainsi, par la main des candidats les plus offrants, la réduction du service militaire. Elle continuera. On abaisse aujourd'hui de cinq ans à trois ans la durée de ce service qui répugne comme un servage à nos utopistes républicains ; on l'abaissera peut-être peu à peu de trois ans à deux, puis à un, tant qu'on n'aura pas satisfait tous les désirs de l'électeur, si épuisé toute la complaisance du député. On ira ainsi jusqu'à l'heure où nos démocrates auront enfin transformé notre vieille armée en milice, en garde nationale. Mais ce sera l'heure aussi où là-bas, par delà les Vosges, quelque pédant sinistre, qui ne revêtira plus sa cuirasse que pour la parade, pourra dire en ricanant : *Finis Galliæ !* Et ce jour-là, baissant le front et pleurant peut-être, ceux de nos fils à qui la pédagogie de M. Jules Ferry permettra de savoir encore un peu de latin, se souviendront du général Campenon et de celui qu'un flatteur audacieux appelait hier « notre chancelier ».

AUGUSTE BOUCHER.

C'est jeudi que le Sénat doit reprendre en seconde lecture la discussion de la loi sur le divorce. Bien qu'il soit difficile d'espérer que le Sénat revienne sur ses premières résolutions, il paraît qu'un nouveau débat s'engagera non-seulement sur les amendements réservés en première lecture, mais encore sur le principe même de la loi. M. Chesnelong s'est fait inscrire pour prendre la parole.

***

Tout serait à relever et à reprendre dans le discours écrasant que M. Ribot a prononcé samedi à la Chambre des députés. Le ministre de la guerre, M. le général Campenon, s'est en vain récrié devant le tableau qui a été fait de toutes ses palinodies et de toutes ses contradictions dans la discussion et la préparation de cette loi, qu'il n'est pas encore sûr de pouvoir exécuter si elle est définitivement votée. Un moment, s'adressant directement à lui, M. Ribot, lui a dit : « Vous » étiez venu devant la commission et vous » aviez dit : Ne mettez pas la loi du recrutement à l'ordre du jour, parce que vous » n'avez pas d'armée coloniale, que vous ne » savez pas, que vous ne pouvez pas dire ce » qu'elle coûtera, et tant que vous ne m'aurez pas fixé sur ce qu'elle coûtera, je ne » peux pas dire loyalement combien d'hommes nous pouvons incorporer. Voilà le langage que vous avez tenu. » M. le général Campenon s'est alors écrié : « Je répondrai », mais il n'a pas répondu.

***

Le langage de certains journaux républicains contre le scandale de leur gouvernement devient chaque jour plus amer : « ce qui est navrant, disait hier la *Justice*, c'est le degré de pourriture avancée où tombe le gouvernement qui compromet le nom de la République ». Et chemin faisant, la *Justice* rappelle, qu'en 1873, la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale jeta par dessus bord M. Pascal, à l'occasion d'une circulaire qui « était de l'eau de rose à côté de tout ce fumier ». Il paraît que l'ordre moral avait du bon.

M. SAVARY

Le *Mémorial de la Loire* donne des nouvelles de M. Savary. Ces nouvelles pouvant intéresser tous ceux qui ont pu apprécier l'honnêteté de cet ancien sous-secrétaire d'Etat, nous les reproduisons volontiers :

« Un de nos amis, généralement bien informé, nous disait, il y a quelques jours, que M. Savary était à Buenos-Ayres, où on l'avait prié d'aller prendre l'air. Comme il est impossible de ne pas donner suite à la plainte déposée par Mme Savary, on ne serait pas fâché de se débarrasser du Monsieur qui est, en effet, fort embarrassant.

» Quand on a eu l'occasion de remuer beaucoup d'affaires, de voir s'agiter autour de soi quantité d'hommes séduits par l'appât d'un gain facile et rapide, et quand en même temps on a été mattre pendant plusieurs mois des cartons du ministère de la justice, on prend des précautions pour l'avenir et on ne manque pas de faire provision de *petits papiers*.

» Il faut avoir du papier dans sa poche, dit le proverbe, et il paraît que M. Savary, ayant d'opérer comme nous le savons, en aurait fait une provision considérable. Ceux qui se prétendent au fait du dessous des cartes assurent même que la production de ces petits papiers gênerait singulièrement beaucoup de personnes en place, aussi croit-on qu'il y aura des accommodements avec les hommes et avec les choses.

» En attendant il se monte, assure-t-on, une affaire monstre à Buenos-Ayres ! »

REVUE DE LA PRESSE

Le général Campenon

L'attitude du général Campenon dans la séance de samedi provoque de toutes parts les sentiments de la plus vive indignation. Le *Temps* lui-même, qui a donné tant de gages au ministère, ne peut s'empêcher d'être ému et il adresse au ministre de la guerre cette véhémente apostrophe :

Comment ! c'est bien vous, monsieur le ministre de la guerre, vous le chef de l'armée, qui êtes venu dire : « Je ne sais pas si cette loi est applicable ; plus tard, on me demandera combien elle doit coûter, et nous verrons alors si le budget peut en porter le poids ; alors je répondrai à vos questions et à vos objections ; mais, en attendant, je vous demande de la voter ! » Comment ! c'est vous qui avez fait cet aveu accablant : qu'autre chose est le principe de la loi, autre chose l'application, reconnaissant par là que la possibilité de cette application restait douteuse ; vous, enfin, qui avez adjuré la Chambre de faire une manifestation dont vous ne pouvez vous-même prévoir le résultat ! Et pourquoi, dans quel but ? Ah ! comme vous devez regretter à présent, monsieur le ministre, les paroles imprudentes, mais, hélas ! irréparables, que la chaleur du débat et aussi, sans doute, l'émotion de la tribune ont amenées sur vos lèvres ! Vous, un soldat, vous qui exercez cette magistrature de la défense nationale, respectée de tous les partis, pour défendre une loi indéfendable, vous êtes allé jusqu'à dire : « Le rejet de la loi serait un défi à l'opinion publique... Un tel vote, le pays ne le pardonnerait pas à la Chambre !... » Voilà vos paroles, monsieur le ministre, et, en vérité, nous nous demandons ce qui étonnera le plus douloureusement le pays, de voir rejeter une loi hypocrite, doublant le fardeau, sous couleur de l'alléger, et mortelle à la suprématie intellectuelle comme à la prospérité matérielle de la France, ou de voir un ministre de la guerre évoquer à la tribune, en face de la Chambre, le fantôme des comités électoraux.

La *Patrie* fait à la fois le procès du général et de la majorité qu'elle soutient :

Ce n'était pas assez, écrit-elle, pour cet homme d'avoir fait appel à la servilité et à l'ambition de la majorité en la menaçant de non-réélection : il lui a fallu jeter une injure à la face du pays. « Vous me forcez à dire, s'est-il écrié, que la France est dans ses plus mauvais jours ! On ne songe qu'à échapper au service militaire. » Quelle est cette aberration, et par quelle absence de sens moral un ministre de la guerre a-t-il pu, en face de l'Europe armée, la lancer comme un crachat au visage de la nation !

Quels hommes êtes-vous donc, ô républicains sans vergogne, pour prendre on ne sait quel sauvage plaisir à déconsidérer la patrie, à amoindrir le prestige national !

Ce que M. Campenon a dit hier, un Allemand n'aurait pas osé le dire, lui !

Est-ce tout ?

Non pas ! Après avoir fait de la loi militaire une réclame électorale, après avoir calomnié le pays, il restait à calomnier le corps d'officiers.

M. de Lanessan voulait que l'examen des soldats fût fait par un jury d'officiers, ce qui était logique et ce qui offrait une garantie de compétence et d'équité.

Or, sait-on ce que M. le ministre de la guerre a eu l'audace de répondre : « Ah ! oui, une commission d'officiers ! mais les officiers ne peuvent pas être impartiaux, ils sont assaillis de demandes, de recommandations... »

Ainsi, voilà les officiers français dénoncés publiquement comme accessibles à toutes les sollicitations, dénoncés comme partiaux !

Pourquoi M. Campenon n'a-t-il pas dit qu'ils étaient à vendre et qu'ils accorderaient des exemptions à ceux qui les paieraient le plus, comme le maître de pension, Pet-de-Loup, qui donnait les prix aux plus gros pains de sucre.

Voilà donc ce que le ministre de la guerre pense de nos officiers !

Allons, messieurs, vite, réunissez-vous, cotisez-vous, et par acclamation votez une épée d'honneur à M. Campenon, ministre de la guerre.

Quelle honte !

Quel scandale !

Et quel douloureux retentissement ce discours antifrançais aura dans le pays !

Et comme on va nous juger par delà nos frontières !

***

Et la majorité a donné raison à M. Campenon...

Que voulez-vous ; cette bonne, cette excellente, cette docile majorité a peur de n'être pas réélue.

— Mais la dignité parlementaire ?

— Et ma réélection !

— Mais le souci de sa considération ?

— Et ma réélection !

— Mais le respect de l'armée ?

— Et ma réélection !

— Mais le drapeau, mais le patriotisme ?

— Et ma réélection ! et ma réélection !

La réélection, c'est pour le député de la majorité le « sans dot » d'Harpagon.

Pauvre pays !

***

L'usine Krupp

Voici, d'après le *Journal des Débats*, les dernières créations de l'usine Krupp :

1° Un canon de 72 tonnes, dit canon « léger » de 40 centimètres qui, avec une charge de 200 kil. de poudre prismatique, lance, avec une vitesse initiale de 500 mètres, un projectile de 740 kil., et, si l'on se contente d'une vitesse initiale de 420 mètres, un projectile de 1,050 kil.

2° Un canon de 104 tonnes, de même longueur et de même calibre que le précédent, mais dont la paroi plus épaisse permet d'employer une charge de poudre de 325 kil. et d'obtenir une vitesse initiale de 535 mètres ;

3° Deux canons de 40 centimètres également, mais pesant respectivement 115 et 121 tonnes, donnant avec la même charge de 325 kil. des vitesses initiales de 590 et 615 mètres.

Le projectile du canon de 121 tonnes percerait à peu de distance de la bouche une plaque de fer forgé de 1 m. 24 d'épaisseur, et à une distance de 2,500 mètres une plaque de 76 centimètres 1/2. Les plus puissants cuirassés et particulièrement cette *Italia* et ce *Lepanto* dont les Italiens sont si fiers, ne sauraient lui résister.

Il ne semble pas toutefois qu'on soit disposé, en Allemagne, à adopter des canons d'un poids aussi considérable. D'après le *Beiheftzum Marine-Verordnungsblatt*, qui cite l'opinion de l'amiral Werner, on redouterait les complications qu'entraînent l'emploi de pareilles pièces et l'accumulation des machines nécessaires pour les manœuvrer. Le journal allemand reconnaît que la puissance de ces canons monstres est redoutable, mais il se demande si, dans les mêmes circonstances, un projectile moins formidable ne suffit pas pour atteindre le but, qui est la mise hors de combat de l'adversaire. On obtient un tir plus rapide et plus précis d'un canon de moyen calibre, autrement maniable et dont un coup bien dirigé — un coup à la bouche — peut mettre le *Léviathan* hors de service. En tout cas, si le coup est perdu, la perte est moins sensible que s'il s'agit d'un projectile de 10, 15, 20 quintaux des canons de 50, 75 ou 100 tonnes.

Quoi qu'il en soit, la presse militaire allemande, en rendant compte de ces diverses expériences, ne manque pas de faire ressortir la supériorité des canons en essai sur tous ceux qui sont en service dans les pays étrangers ; et elle saisit cette occasion pour faire de l'usine Krupp un éloge qui, comme le fait remarquer la *Revue militaire de l'étranger*, prend tout à fait le ton d'une réclame commerciale.

Grâce aux débouchés immenses que la liberté complète du commerce des armes donne à la fabrication des engins de guerre en Allemagne, des établissements qui, comme celui de Krupp, sont devenus les fournisseurs du monde entier, peuvent consacrer des sommes énormes à des expériences dont les frais sont répartis entre les nombreux pays qui s'adressent à eux. Parmi ces essais, il s'en trouve souvent d'infructueux, et l'on pourrait rappeler, par exemple, les efforts aussi nombreux qu'inutiles de l'usine Krupp pour faire accepter une invention qui était bien à elle : le canon cuirassé. Mais il est tout naturel que, avec les moyens puissants dont il dispose, Krupp puisse réussir là où d'autres ont échoué et obtienne des résultats qui, exploités par une presse dévouée, attirent l'attention des puissances étrangères et les détermine à devenir les tributaires de ce grand établissement.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 15 juin

Les fêtes de Rouen

MM. Hérisson, Méline et Cochery sont arrivés samedi à Rouen dans l'après-midi. Ils ont été reçus par M. Heudé, préfet. Toute la garnison était sur pied. Un bataillon de douanes et une compagnie de sapeurs-pompiers faisaient avec la gendarmerie le service d'honneur.

Le cortège s'est rendu à la préfecture, et de là à l'exposition industrielle.

Le soir, un dîner de 80 couverts réunissait les notabilités de la région. Le repas a été suivi d'une grande soirée musicale avec le concours de Faure, Sivori, de Mme Krauss et de vingt choristes, élèves du Conservatoire.

Le ministre de l'intérieur est arrivé dimanche, à trois heures. Il a été reçu avec le même cérémonial que ses collègues.

La distribution des récompenses du concours agricole a eu lieu sans incident. Après avoir fait l'éloge de l'exposition agricole et adressé des félicitations sur les types de chevaux et sur le bétail en général, M. Méline, ministre de l'agriculture, décore M. Fortier, président de la Société d'agriculture. Il a distribué ensuite dix croix du Mérite agricole, cinq palmes académiques dont une à la directrice de l'Ecole professionnelle, des médailles à des instituteurs et à deux institutrices, dont une congréganiste. M. Ricard, maire de Rouen, a été également décoré.

M. Bessellièvre, un des grands industriels de la région, a été promu officier de la Légion d'honneur.

Aucune allusion politique n'a été faite dans son discours qui a été accueilli par des applaudissements.

A sept heures, tout le monde officiel, les trois ministres et M. Faure, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, M. Heudé, préfet de la Seine-Inférieure, le maire de Rouen, etc., etc., se trouvaient réunis dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, une des merveilles d'architecture de la ville de Rouen, si riche en monuments. Le magnifique édifice vient justement d'être complètement restauré.

La table d'honneur, sur laquelle est dressé le couvert des ministres et des autorités, est la table de marbre, autour de laquelle se tiennent depuis Corneille les réunions des avocats.

Plusieurs toasts ont été portés par M. Heudé, par le maire, par M. Méline et par M. Waldeck-Rousseau.

La ville est calme, manque d'enthousiasme, la note dominante est une froideur absolue.

Politique bonapartiste

Sous ce titre, nous lisons dans le *Matin* :

« Il paraît que le prince Napoléon, qui n'a pas encore digéré le camouflet que lui a infligé son fils en quittant son toit, prépare, dans le silence du cabinet, de terribles représailles.

» Le prince Napoléon aurait en mains des lettres de son fils approuvant complètement sa politique et contenant des promesses non équivoques de soumission à son autorité paternelle et à ses décisions d'héritier de la couronne impériale.

» De la publication de ces documents, qui seraient sur le point de paraître dans un journal jérômiste, le prince attend les résultats les plus heureux pour ses projets.

» Il compte, en prouvant de la sorte que le prince Victor est un irrésolu voulant rouge un jour et vert le lendemain, détacher de lui un grand nombre de ses partisans et les ramener dans son camp.

« Il paraît aussi que les fameuses rentes du prince Victor, sur la provenance desquelles un nombre incalculable de versions a circulé en France, et même en Belgique, ont une source infiniment plus plausible.

» Un syndicat de riches bonapartistes dégoûtés et effrayés des tendances radicales du prince Napoléon, aurait constitué, par voie de souscription, une caisse destinée à tirer le fils des serres paternelles.

» La présidence de ce syndicat aurait été confiée à l'honorable M. Béhic, ancien ministre de Napoléon III, et ce serait ce dernier qui aurait accepté la mission de payer trimestriellement une somme de 10,000 fr. au prince Victor, après lui avoir trouvé et meublé son appartement de garçon. »

Le *Pays* écrit ce soir en réponse à la dernière partie de cette note :

« C'est un peu la même nouvelle donnée par « le *Times* avant-hier et présentée sous une autre » forme.

» Mais elle est aussi inexacte que celle du » *Times*. »

La révision

D'après une information d'origine officieuse, on annonce que, lorsqu'un vote aura été acquis sur l'article 20 de la loi du recrutement, une motion sera faite pour demander la suspension de la discussion de cette loi et la mise à l'ordre du jour immédiate du projet de révision des lois constitutionnelles.

La question marocaine

M. le baron des Michels, ambassadeur de France en Espagne, qui se trouve depuis une quinzaine de jours à Paris, repartira pour son poste dans le courant de la semaine prochaine.

Ce diplomate a naturellement profité de son séjour pour conférer avec le président du conseil, ministre des affaires étrangères, au sujet de la question du Maroc.

Dire qu'aucun nuage ne s'est élevé à ce propos serait inexact ; mais, à la suite des explications échangées entre le quai d'Orsay et divers cabinets, l'horizon commence à s'éclaircir.

Un contre-ordre

Dans le programme donné au vice-amiral Jaurès, l'escadre d'évolutions de la Méditerranée devrait séjourner pendant « quelque temps » à Tanger.

Mais la démonstration projetée, car il s'agissait bien d'une démonstration, a produit un tel émoi qu'au dernier moment, le gouvernement a donné contre-ordre au vice-amiral Jaurès.

C'est ce qui explique pourquoi nos cuirassés n'ont passé que trois ou quatre heures à Tanger.

L'incident, dont nous pouvons certifier l'exactitude, montre bien qu'il y avait quelque chose dans l'air.

Un singulier vote

Le vote sur l'amendement Lanessan a donné lieu à un pointage des plus minutieux.

Sur les 557 députés qui font partie de la Chambre, il est très rare qu'il y ait plus de 500 suffrages exprimés. Or, à propos de l'amendement Lanessan, le nombre des bulletins trouvés dans les urnes dépassait *six cent cinquante*, à ce qu'on affirmait dans les couloirs.

Ce n'est pas la première fois que ce « phénomène » se produit. Bon nombre de gens s'étonnent de cette multiplication miraculeuse des bulletins.

Traité franco-hollandais

Le correspondant de l'*Indépendance belge*, à La Haye, dit que le traité de commerce, récemment conclu entre la France et la Hollande, stipule pour les deux contractants le traitement de la nation la plus favorisée. La France s'engage à ne pas augmenter les droits sur les fromages, beurres, poissons frais, fécules indigènes, boissons distillées, liqueurs, tissus. De son côté, la Hollande prend les mêmes engagements pour les articles : merceries, meubles, modes, parfumerie, caoutchouc, papier, poterie, verrerie, vins, ouvrages en or, argent, bronze et divers tissus.

Le Saint-Siège et la Belgique

A la suite du résultat des élections belges, le Vatican a adressé, vendredi, des instructions à Mgr Rinaldi, à Bruxelles, à l'effet d'entamer des négociations avec le nouveau ministère pour le rétablissement des relations diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège.

Complications en Turquie

Fatigué des tergiversations mises par la Turquie dans le règlement de son indemnité de guerre, le cabinet de Saint-Pétersbourg vient d'envoyer à M. de Nélidoff une note conçue dans des termes très fermes, avec ordre de la remettre à la Porte. Celle-ci voudrait comprendre cette indemnité dans la dette flottante et ne la payer qu'après acquittement, par les Etats que le traité de Berlin a émancipés, de leurs parts contributives à la Dette ottomane. La Russie s'y oppose et paraît décidée à ne pas souffrir d'atermoiements.

Le canal de Panama

La surabondance de pluie à Panama empêche que les travaux du canal de l'Isthme soient poussés très rapidement.

La compagnie du canal importe beaucoup d'ouvriers de la Jamaïque, et ainsi elle comble la concurrence de travail. Les ouvriers qui sont employés depuis longtemps sont très irrités, et l'on craint des troubles sérieux entr'eux et ceux qui arrivent.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 16 juin, minuit 40.

La pression barométrique est de 761 m/m à Biarritz.

740 à Dunkerque.

762 à Brest.

Vent dans les régions de la France.

Baisse de 1 m/m sur Dunkerque.

— 3 — Brest.

— 2 — Biarritz.

Temps probable : vent d'entre Nord et Est, temps beau.

Baisse de température.

SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DU NORD

Séance solennelle du 15 juin 1884.

Les Sauveteurs du Nord ont célébré, dimanche, leur fête annuelle.

A midi, une messe solennelle était dite en l'église St-Maurice.

Pendant l'office divin, l'*Harmonie de Lille*, dirigée par M. Blondel, a exécuté brillamment plusieurs morceaux.

M. le chanoine Lasne, membre de la Société des Sauveteurs, a prononcé une chaude et patriotique allocution et a félicité les Sauveteurs d'avoir inscrit dans leur devise ce mot : *Humanitas*.

Après la messe, l'harmonie a reconduit les Sauveteurs à l'hôtel du Maisniel, lieu de réunion.

En tête du cortège, marchaient M. Lebon, président, M. Mancel, de Dunkerque, et le brave pilote de Calais, Delannoy, dont la poitrine est constellée de croix et de médailles.

A 3 heures 1/2, a eu lieu, au Conservatoire, la séance solennelle, présidée par M. Lebon. Autour du président viennent se ranger les membres du bureau, MM. Mancel, Druez, Franchomme, Paul Watine, adjoint au maire de Roubaix, Vanremoortère et plusieurs officiers de l'armée territoriale. A la droite du secrétaire est placé le brave pilote Delannoy.

M. le maire de Lille assiste à la séance, comme président d'honneur. L'assistance est nombreuse ; partout, ce ne sont que poitrines couvertes de médailles.

M. Lebon a ouvert la séance par un remarquable discours dans lequel il a fait l'éloge de la Société des sauveteurs, payé un juste tribut de louanges à son secrétaire, M. Druez, puis remercié les autorités de leur sollicitude pour la société.

M. Lebon, capitaine rapporteur au conseil de guerre du 1er corps d'armée, qui est très justement aimé et estimé par les Sauveteurs du Nord a été interrompu plusieurs fois par les applaudissements de l'auditoire.

Situation financière

L'avoir en caisse au 1er janvier était de	2477 75
Recettes pendant le trimestre	2448 75
Total des recettes,	4926 50
Dépenses pendant le trimestre	1075 11
Reste égal au registre de caisse	3841 39
Au fonds de retraite au 31 mars	13153 83
Intérêts capitalisés des capitaux placés	468 44
Au fonds de retraites à ce jour	13622 27

Pour mémoire

La subvention à provenir du ministre de l'intérieur sur des sommes d'ensemble 6,500 fr. versées en 1883 à la caisse des dépôts et consignations.

Récapitulation,

En caisse au 1er avril 1884	3841 39
Au fonds de retraites	13622 27
Ensemble,	17463 66

Discours de M. Mancel.

M. le président donne ensuite la parole à M. Mancel, qui, selon l'usage, doit prononcer la biographie du plus méritant des sauveteurs.

C'est le pilote de Calais, Delannoy, qui va entendre ses hauts faits, racontés avec autant de simplicité que ce brave et courageux marin en a mis à les accomplir. Delannoy a opéré 16 sauvetages et aujourd'hui il n'est plus une distinction qui puisse lui être accordée. Il les a toutes ; la croix de la Légion d'honneur qui lui a été remise il y a trois ans, les médailles, les brevets, les lettres de félicitations de toutes les puissances, les objets d'arts, etc. Il est entouré de l'estime générale. Delannoy est aussi simple qu'il est courageux. Autant il est raide et fier dans le commandement de son bateau-pilote, autant il est doux et patient, une fois rentré dans son intérieur. Entouré de sa femme et de ses enfants, il vit heureux.

Sa sobriété est proverbiale. M. Mancel termine cette biographie, en adressant à Delannoy toutes les félicitations et l'assemblée s'associe à ces éloges par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

M. le maire de Lille, au nom de tous, demande à serrer la main de ce brave et digne marin.

Delannoy, un peu ému de cette ovation, s'avance vers le maire et lui tend la main.

Distribution des récompenses

M. Druez, secrétaire général, a donné ensuite lecture du palmarès suivant. Inutile de dire que les lauréats ont été salués par les hurrahs frénétiques de l'auditoire.

Médaille du Conseil général

Charles Duthoit, éclusier, à Roubaix.

Médaille de la ville de Lille

Charles Dumont, capitaine au 1er escadron du train des équipages militaires de l'armée territoriale.

Prix de M. Maulion, procureur-général à Douai

Alfred Argelliès, capitaine commandant les sapeurs-pompiers de Roubaix.

Médailles de la Société

I — MÉDAILLES D'OR

Eugène Lesieur, adjudants aux sapeurs-pompiers de Dunkerque. — J.-B. Doens, marin à Calais. — Pierre-Hyacinthe Lasquellec, aspirant pilote à Calais.

II. — MÉDAILLES DE VERMEIL

Louis Durot, sous-trésorier, entrepreneur à Hanbourdin. — François Morel, sous-trésorier, sous-lieutenant aux sapeurs-pompiers de Tourcoing.

III. — MÉDAILLES D'ARGENT

Joseph Evrard, pilote à Gravelines. — Jacques-Léon Lesage, aspirant pilote à Calais. — Auguste Baheux, employé des ponts-et-chaussées à Boulogne-sur-Mer. — Jules Desmadrille, chef d'équipe à Lamentersart. — Théophile Wuylstèke, caporal aux sapeurs-pompiers de Lille. — Emile-Hippolyte-Gustave Maryn, marin à Dunkerque. — Louis Adam pontonnier à Mons. — Jean-Jacques Pollet, pilote à Calais. — Henri Denis, chirurgien aide-major aux sapeurs-pompiers de Roubaix. — Charles-Jean Mayeux, agent de police à Roubaix. — Alfred Riches, architecte à Roubaix. — Paul Cornille, entrepreneur à Roubaix. — Auguste Dhôtel, sergent aux sapeurs-pompiers de Lille. — François Rivolet, employé au chemin de fer du Nord à Lille. — Alexis Payement, inspecteur de police à Armentières — Louis Dupire, infirmier major à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

IV. — MÉDAILLES DE BRONZE

Alfred-Joseph Brunet, marin à Gravelines. — Charles Leuwick, marin à Dunkerque. — Louis Féron, agent de police à Dunkerque. — François Perlet, commissaire de police à Armentières. — Guislain Lefebvre, propriétaire à Armentières. — Charles Deldicque, sapeur-pompier à Lille. — Adolphe Desrumaux, caporal aux sapeurs-pompiers de Lille. — François-Joseph Leprêtre, aspirant pilote à Gravelines. — Gustave-Pierre Leprêtre, pilote à Gravelines.

V. — DIPLOMES D'HONNEUR

Jean Hendryckxen, pilote à Dunkerque. — Jules Duval, hôtelier à Wissant. — Georges Marquette, employé au Marégraphe à Dunkerque. — Albert Durant, principal clerc d'avoué à Lille. — Jean-Baptiste Roupin, sergent aux sapeurs-pompiers de Roubaix.

CITATIONS

Doutreligne Alphonse, 1er vice-président. — Lainé Fructule. — Pillot Victor. — Phalempin Charles. — Cornil Louis. — Hubert Léon. — Bouvelle J.-B. — Delcroix. — Pouleur Iris. — Lavis Charles-Pierre. — Lavis Charles-Antoine. — Noedts. — Chavet. — Dalsannoy. — Mulard. — Lasquelles Louis. — Levavasseur. — Arron. — Lasquelles Pierre. — Lasquelles François. — Rivet. — Apeness et Pollet

Le banquet

A 6 heures 1/2, un banquet était servi dans la grande salle du cercle du Nord.

M. Lebon, président, avait à sa droite M. le conseiller de préfecture Poirson, représentant M. le préfet et à sa gauche, M. le maire de Lille.

A la table d'honneur étaient assis : MM. Bonte, d'Armentières, Paul Watine, de Roubaix, Mancel, Franchomme, le lieutenant-colonel Strauch, du 1er escadron territorial du train, le capitaine Dumont.

La salle est brillamment ornée de trophées de drapeaux et d'écussons portant les devises des Sauveteurs.

Un bel écusson est placé au-dessus du drapeau de la société avec ces mots en exergue : *Coram periculo semper parati.*

Des représentants de la Belgique et de toutes les villes du département du Nord assistent au banquet.

Après un repas fort bien servi, M. le président Lebon porte un toast au président de la République, au préfet, au maire, à la presse, et aux les représentants de diverses sections du département.

M. le conseiller Poirson, au nom de M. le préfet, prononce une allocution pleine de finesse et d'à-propos.

M. le maire de Lille prend à son tour la parole, et rappelant le terrible accident de l'ascenseur, fait l'éloge des deux sauveteurs Loisant et Weroux ; il termine en leur disant : Merci, au nom de la ville.

M. Mancel porte un toast au président Lebon et ajoute quelques mots émus. « Lorsque je fais valoir, dit-il, les titres de mes marins, je ne fais que suivre une tradition professionnelle, et je suis heureux d'être toujours bien accueilli. Notre devise a été affirmée par deux sauveteurs, un pompier, un marin que nous devons féliciter. Je bois à l'union des sauveteurs du Nord. »